



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

CONCOURS EXTERNE (*)
~~CONCOURS INTERNE~~

(*) Rayer la mention inutile

Concours pour l'accès aux fonctions de

Attaché d'administration d'Etat

Épreuve de

Composition sur un sujet d'ordre
général

N.B. - livrer
nom ne de
Après l'avoir remplie, rabattre et coller le cache noir.

Votre

dessus.

Visa des membres
de la commission de surveillance

1 intercalaire

CADRE RÉSERVÉ AUX CORRECTEURS

NOTE

18

20

Pour évoquer le rapprochement entre le citoyen et l'Etat, Jacques Chevallier parle de l'émergence d'une "citoyenneté administrative". Cette dernière témoigne en effet de l'évolution des relations entre l'administration et ses administrés.

Traditionnellement, l'Etat se définit comme un territoire sur lequel s'exerce une autorité politique, à laquelle obéissent des citoyens. Ces derniers composent un peuple, une Nation telle que la définit Ernest Renan lors de la conférence Qu'est ce qu'une Nation? Le citoyen dispose ainsi de droits, mais aussi de devoirs et c'est ce qui caractérise dans un premier temps sa relation avec l'Etat. Au premier abord, le citoyen apparaît donc dans un Etat

pour le citoyen
entendre sa

en

de sujétion par rapport à un Etat fort, empreint de prérogatives de puissance publique. Renforcé par le secret inhérent à la politique, l'Etat unitaire incarne une autorité centralisée qui paraît assez éloignée des considérations citoyennes.

Pourtant, l'Etat et le citoyens n'ont de cesse de se rapprocher. Cette proximité se joue aussi bien sur le territoire qu'au sein de l'administration. Le rapprochement entre les serviteurs de l'Etat et la population apparaît ainsi comme un enjeu majeur. L'Etat se veut proche de ces citoyens, c'est à dire qu'il cherche à toujours plus rendre accessible et répondre aux besoins de la population. Cette recherche de proximité passe enfin par une participation citoyenne renouvelée, mais aussi par un Etat plus transparent dans sa relation avec ses administrés.

Dès lors, quel avenir pour la proximité ? Comment penser de vivre ensemble si l'Etat n'apparaît pas assez proche du citoyen ? Quelle place pour l'intervention de la puissance publique dans ce rapprochement ? L'Etat est-il finalement proche du citoyen ?

Si le rapprochement de l'Etat et du citoyen s'inscrit dans une démarche ancienne (I), cette recherche de proximité doit cependant être renforcée (II)

I) Le rapprochement de l'Etat et du citoyen s'inscrit dans une démarche ancienne

L'Etat se rapproche du citoyen sur son territoire (A) et par son administration (B)

A) L'Etat proche du citoyen par le territoire

L'organisation du territoire répond à un besoin classique de proximité avec le citoyen. Le maillage territorial découpe ainsi le territoire en régions, départements et communes. Ainsi, dès les lois de 1982 la déconcentration du pouvoir central est mise en place. La décentralisation quant à elle opère un renforcement de la proximité étatique. La loi portant nouvelle organisation du territoire de la République, dite loi NOTRe de 2015, redéfinit ainsi la carte régionale. Elle porte à treize le nombre de régions françaises afin de rationaliser l'organisation territoriale. Cette dernière, qualifiée de "mille-feuilles administratif", tend pourtant à regagner en lisibilité. Ainsi, l'actuel projet du Grand Paris a pour objectif de réduire le temps de trajet quotidien en île-de-France à une heure et vingt minutes, et qu'à terme, chaque citoyen ne se trouve plus qu'à deux kilomètres d'une station de transport en commun. La décentralisation constitue donc un mécanisme de rapprochement du pouvoir, mais aussi des services de l'Etat. Cette proximité est nécessaire pour garantir la cohérence de l'action étatique sur le territoire, mais elle est aussi vitale

pour le citoyen. Ce dernier se rapproche de l'Etat en faisant entendre sa voix.

B) L'Etat proche du citoyen grâce à son administration.

Le citoyen tend à quitter l'état de réjection en réaffirmant sa participation. L'environnement constitue ainsi un thème précurseur de la participation citoyenne. Posé par la Convention d'Aarhus et confirmé par un arrêt de 2007 du Conseil d'Etat Commune d'Annecy, les questions environnementales permettent de renouveler la participation citoyenne. Cette dernière est au cœur de l'action publique. L'Etat en tient ainsi compte par la pratique des enquêtes publiques avec la loi Bouchardeau de 1987. La pratique des référendums locaux au sein des collectivités territoriales marque une autre volonté de l'Etat d'être proche du citoyen. Enfin, la loi du droit des citoyens dans leur relation avec l'administration dite loi "DCRA" de 2000 signe l'affirmation d'une véritable "citoyenneté administrative" évoquée par Jacques Chevalier. La communication des documents administratifs marque ainsi un tournant dans la relation de l'administration et des administrés, au point de redéfinir le service public. Les traditionnelles lois de Rolland : "égalité, mutabilité, continuité" du service public peuvent en effet être complétées par la proximité. Depuis 2007, la Charte Marianne, une charte de l'accueil du public est ainsi affichée dans chaque administration. Elle constitue un gage de qualité d'un Etat au plus

1
près du citoyen.

À la lecture des développements qui précèdent, s'il apparaît que l'Etat et le citoyen sont proches, cette proximité est perfectible.

II) La recherche d'une proximité renforcée entre l'Etat et le citoyen

L'Etat et le citoyen continue de se rapprocher grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (A) ce qui n'est pas sans réaffirmer l'engagement des serviteurs de l'Etat pour le citoyen (B)

A) Les enjeux de l'administration numérique dans la relation de l'Etat et du citoyen

Les progrès liés aux nouvelles technologies permettent de rendre l'Etat encore plus accessible. Cela se traduit par la mise en place de sites internet tels que "monservicepublic.fr" ou bien encore "viepublique.fr" qui sont autant d'exemples d'une administration proche de ses administrés. La loi pour une République Numérique (LRN) de 2016 renforce encore cette proximité. La loi s'organise en effet autour d'enjeux de diffusion des savoirs d'une part, et d'autre part d'accès à l'administration numérique. L'émergence de l'"e-administration" facilite le rapprochement de l'Etat et du citoyens avec l'instauration de nombreuses démarches

en ligne. L'administration est alors toujours plus accessible par le citoyen. Cependant, à l'heure du numérique et de l'avenir d'une administration "zero papier", il convient de repenser la proximité de l'Etat dans l'accès à ce progrès. En France en 2016 en effet 15% de la population ne dispose pas d'internet ou a du mal à s'en servir. La proximité du numérique pourrait donc s'avérer trompeuse, et à vouloir trop simplifier, empêcherait finalement l'accès des citoyens à leurs droits. Le numérique n'est en effet pas la réponse à tout. Il n'offre par exemple pas de solutions effectives aux "déserts médicaux" en France. Car enfin, l'Etat n'est jamais aussi proche du citoyen que par ses serviteurs et leur action.

B) L'Etat exemplaire, plus proche du citoyen

L'Etat proche du citoyen est un Etat plus transparent. En 2016, la loi de moralisation de la vie publique témoigne d'une volonté d'être exemplaire aux yeux des citoyens. La proximité entre ces derniers et l'Etat peut ainsi se traduire par le fait de rendre des comptes et d'être irréprochable dans l'exercice de l'Etat. Ainsi, en 2013, était créée une nouvelle autorité administrative indépendante (AAI) en ce sens. La HATVP: Haute autorité pour la transparence de la vie publique renforce ainsi la relation de confiance et de proximité entre l'Etat et le citoyen. Le premier juin 2016, un code des relations entre

l'administration et les administrés voyait en outre le jour. Il témoigne de la volonté avérée d'une administration plus proche de ses citoyens. Ces derniers enfin se rapprochent de l'Etat par l'exemplarité qu'ils trouvent chez ses agents. L'éthique apparaît en effet au cœur de l'amélioration des relations entre l'administration et ses administrés. De nombreux codes de déontologies sont ainsi créés au sein de chaque institutions, comme par exemple depuis le 1^{er} janvier 2014, le code de déontologie commun à la police et à la Gendarmerie Nationale. Une loi de 2016 sur les déclarations de patrimoine et la prévention de conflits d'intérêts vient en outre réaffirmer la volonté de l'Etat de garantir son intégrité aux yeux du citoyen.

L'Etat et le citoyen sont enfin liés par une recherche de sécurité toujours plus effective. La création de la police de proximité de 1999 à 2003 témoigne d'une volonté de rapprochement entre police et population. Elle est remplacée par les unités territoriales de quartiers (UTEQ) puis par les brigades spécialisés de terrain (BST), mais la sécurité demeure un enjeu de rapprochement pour l'Etat.

La lutte contre l'insécurité se renouvelle en 2017 avec la concertation et l'expérimentation de la police de sécurité du quotidien (PSQ). Cette dernière sera tournée vers quatre missions principales, qui vont dans le sens d'un Etat plus proche du citoyen. Elle incarnera en effet une police plus partenariale et plus respectée, mais aussi plus connectée. La PSQ sera surtout enfin une "police sur mesure", adaptée à chaque territoire et donc plus proche du citoyen.

Finalement, si traditionnellement le pouvoir apparaît loin du citoyen sous la figure d'un Etat unitaire et centralisé, tout semble désormais mis en oeuvre pour un Etat plus proche du citoyen. De la modernisation de l'action publique (MAP) à l'évaluation des politiques publiques (RGPP), la proximité s'organise. Elle est néanmoins concurrencée par la recherche de la performance, comme en témoigne la LOLF. C'est pourquoi la relation de proximité entre l'Etat et le citoyen doit être encouragée et renforcée afin que la démocratie, comme l'écrivait Camus, demeure "un exercice de modestie".